

« SAISIE 2035 »

Mode d'emploi

En 2018 saisissez en ligne et télétransmettez votre déclaration n° 2035 sur le site de l'ARAPL : www.araplno.org

- Complétez en ligne sur notre site www.araplno.org votre déclaration n° 2035 et les annexes ARAPL (Renseignements complémentaires). Un pré-contrôle est effectué pendant votre saisie.
- L'ARAPL **effectue le contrôle formel** de votre dossier et :
 - télétransmet l'attestation d'adhésion à votre SIE
 - met à votre disposition sur votre espace personnel extranet un exemplaire de l'attestation d'adhésion et le compte-rendu du contrôle formel : vous serez informé par mail de cette mise à disposition.

Toutes ces étapes sont réalisées de **manière sécurisée et cryptée** via le portail de l'Ordre des Experts-Comptables « jedeclare.com ».

1- Comment procéder ?

Pour une utilisation optimale du site, nous vous conseillons de choisir une résolution d'écran minimale de 1200 x 800 et de maintenir vos navigateurs internet à jour.

Navigateurs compatibles



L'utilisation de l'espace sécurisé nécessite l'installation d'Adobe Acrobat Reader 7.0 minimum



[Adobe Acrobat Reader](#)

Pour télécharger les versions requises : rendez-vous dans le menu « Aide Extranet » sur la page d'accueil de notre site

Attention : si vous rencontrez des difficultés de navigation, nous vous invitons à vérifier que :

- les logiciels bloqueurs de pop up sont désactivés
- les caches internet sont vides.

Besoin aide ? Rendez-vous sur le menu « Aide Extranet »

- Vous devez impérativement avoir adressé à l'ARAPL, le mandat relatif au service de télétransmission complété et signé*.

* Le mandat est disponible sur la page d'accueil de notre site - menu « **services en ligne** ».

- A réception de ce mandat, **votre espace sécurisé extranet a été ouvert sur notre site.**

Toutefois, nous vous conseillons afin d'éviter tout rejet de la DGFiP, d'attendre le 05 Avril 2018 pour envoyer votre déclaration 2035.

2- Connexion :

➤ Vous vous connectez sur le site : www.arapln.org

Sur la page d'accueil en haut à droite de votre écran, saisissez **votre identifiant** et votre **mot de passe** .

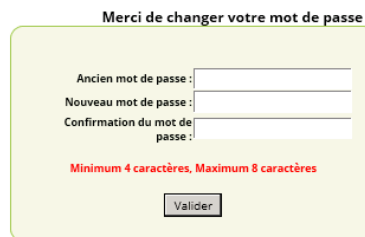


ACCÈS À MON ESPACE IDENTIFIANT : MOT DE PASSE : OK Mot de passe oublié

➤ Il s'agit de votre 1^{ère} connexion à l'espace sécurisé de notre site :

- saisissez votre identifiant : **ADH** suivi (sans espace) de **votre numéro d'adhérent** .
- votre mot de passe temporaire : les 5 chiffres que l'ARAPL vous a communiqués.
- un message vous obligera à modifier votre mot de passe.

Important : Seul votre mot de passe change, l'identifiant reste toujours celui communiqué par l'ARAPL.



Merci de changer votre mot de passe

Ancien mot de passe :
Nouveau mot de passe :
Confirmation du mot de passe :

Minimum 4 caractères, Maximum 8 caractères

Valider

- Après validation, utilisez ce nouveau mot de passe et uniquement celui-là.

➤ Vous vous êtes déjà connecté à votre espace personnel :

- saisissez votre identifiant : **ADH** suivi (sans espace) de **votre numéro d'adhérent**
- **votre mot de passe personnel** déjà créé.

➤ Gestion de votre mot de passe :

- en cas d'oubli, cliquez en haut à droite de l'écran sur « **mot de passe oublié** » :

Mot de passe oublié

Votre identifiant sera déjà complété sur l'écran ci-dessous et vous devrez seulement cliquer sur « **Renvoyer mon mot de passe** ». Celui-ci vous sera communiqué sur l'adresse mail enregistrée sur notre fichier.



MOT DE PASSE OUBLIÉ

Veuillez inscrire votre identifiant ci-dessous, votre mot de passe vous sera renvoyé par e-mail.

MON IDENTIFIANT :
Renvoyer mon mot de passe

- Si vous estimez que la confidentialité de votre mot de passe n'est plus assurée, il pourra être modifié seulement par vous sur l'onglet « **Mes données personnelles** » de votre espace extranet.



Important : Vous pourrez également nous signaler via cet onglet , tout changement concernant votre adresse mail.

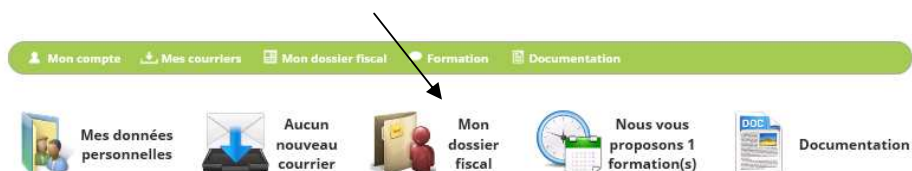
3- Saisie du dossier fiscal :

➤ Vous êtes maintenant dans votre espace extranet.

Vous utilisez le logiciel de comptabilité BNC Express (ou les logiciels EBP, Ciel) : reportez-vous en page 6.

➤ Sinon, nous vous invitons à suivre la procédure suivante :

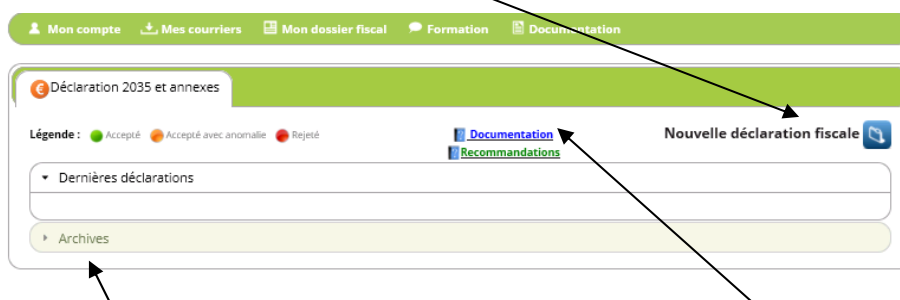
- cliquez sur le menu «**Mon dossier fiscal**»



- Prenez connaissance des informations portées sur la fenêtre «**Saisie en ligne**» puis cliquez sur «**Fermer**» pour accéder à «**Mon dossier fiscal**».

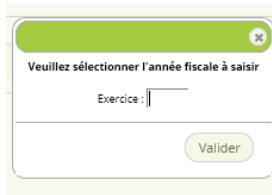


- Cliquez sur «**Nouvelle déclaration fiscale**»



«**Archives**» vous permettra ultérieurement d'accéder à vos anciennes déclarations fiscales.
Un «**Guide de saisie**» est disponible en cliquant sur l'onglet «**Documentation**» afin de vous accompagner tout au long de la procédure.

- Saisissez «**l'année fiscale à saisir**» sur 4 caractères : **2017** et validez.



➤ Vous saisissez en ligne pour la première fois votre liasse fiscale, vous devrez renseigner tous les champs de la page «**IDENTIFICATION**» puis cliquer sur «**Suivant**»

IDENTIFICATION

N° SIRET : Code activé NAF/facultatif:

CIVILITE :

NOMS ET PRENOMS ou DENOMINATION:

PROFESSION :

ADRESSE PROFESSIONNELLE:

COMPLEMENT :

CODE POSTAL : VILLE :

EMAIL :

INFORMATION FISCALE

Date de début de l'exercice :

Date de fin de l'exercice :

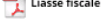
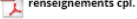
Durée de l'exercice :

Cession / cessation d'activité ou Décès de l'exploitant :

Déclaration rectificative :

➤ **Vous avez déjà saisi une déclaration 2035 l'année dernière** : certaines informations de votre déclaration N-1 apparaîtront (ex : immobilisations); vous pouvez ou non les récupérer; nous vous recommandons toutefois de répondre « **oui** » à la récupération des données de l'année N-1.

- Pour saisir la déclaration 2035, cliquez sur « **Saisie 2035** ».

Attention : Les icônes   sont réservées exclusivement à la consultation et à l'impression de la liasse ou des renseignements complémentaires déjà envoyés.

- Si vous devez télétransmettre des annexes complémentaires :
 2069 RCI pour les crédits d'impôts,
 2035 E pour la valeur ajoutée (si vos recettes sont supérieures à 152 500 €),
 annexes ZFU etc...

il conviendra de cliquer sur « **Ajouter d'autres formulaires à votre saisie** ».

Attention : certaines déclarations (ex : déclaration n° 2036 si SCM) et annexes ne peuvent être télétransmises via notre site internet : vous devrez donc le cas échéant, nous faire parvenir les copies de ces déclarations par tous moyens (courrier ou mail).

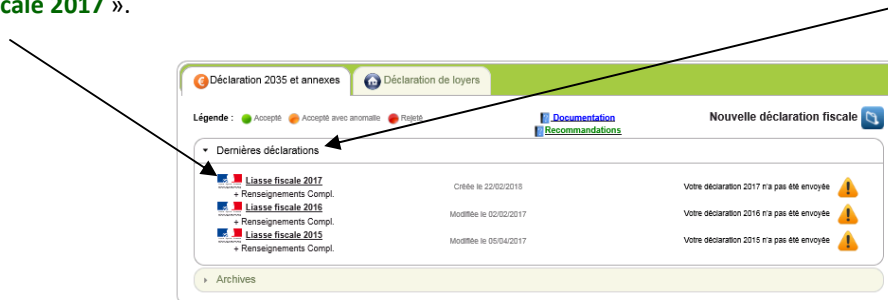
Si vous êtes redevable de la TVA, vous devez nous transmettre :

- les copies de vos déclarations CA3 si vous relevez du régime réel normal d'imposition
- la copie de votre déclaration CA12 si vous relevez du régime simplifié d'imposition.

- **A tout moment**, vous pouvez quitter votre saisie ; les éléments déjà saisis seront sauvegardés :

Quitter et terminer ultérieurement

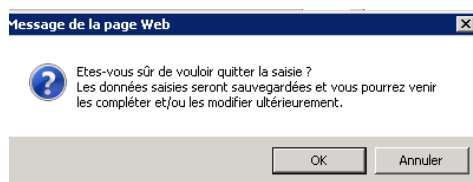
- Pour reprendre votre saisie, cliquez sur « **Mon dossier fiscal** », « **Dernières déclarations** » puis sur « **Liasse fiscale 2017** ».



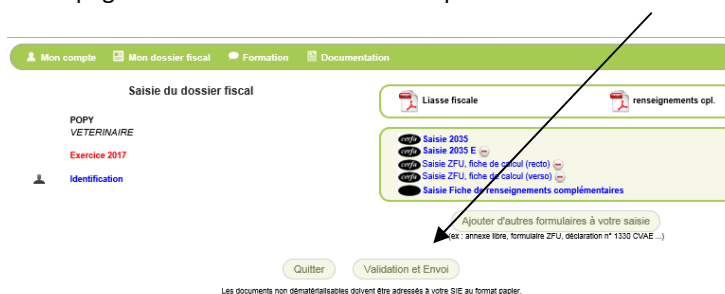
- Lorsque la saisie de votre déclaration n° 2035 et des renseignements complémentaires est terminée et prête à être envoyée : cliquez sur :



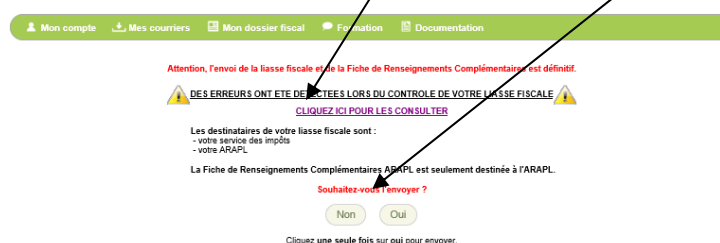
- La fenêtre suivante monte pour confirmation ; vous cliquez sur « **ok** »,



- Vous revenez sur la page ci-dessous et vous devez cliquer sur « **Validation et Envoi** ».



- Il est possible que des erreurs soient détectées; elles s'affichent comme ci-dessous : vous pouvez les consulter, les imprimer et modifier votre déclaration ; cliquez alors sur « **Non** » à la question « **Souhaitez-vous l'envoyer ?** ».



un mail de rappel automatique vous sera adressé si besoin, à trois reprises pour vous rappeler qu'une liasse fiscale 2017 a été créé mais qu'elle n'est pas encore envoyée à votre SIE et à l'ARAPL.

- Pour envoyer définitivement la déclaration 2035 saisie et les renseignements complémentaires, cliquez sur « **Oui** ».
- Vous recevrez un mail automatique d'accusé de réception de la DGFIP.

➤ Comment télétransmettre votre dossier fiscal si vous utilisez les logiciels de comptabilité BNC Express, Georges, EBP, Ciel ?

Vous pouvez envoyer directement de votre espace extranet votre dossier fiscal : déclaration n° 2035, annexes ARAPL (tableaux OG) et balance des comptes **sans aucune saisie**, par le simple dépôt d'un fichier généré à la norme EDI-TDFC au sein de votre logiciel.

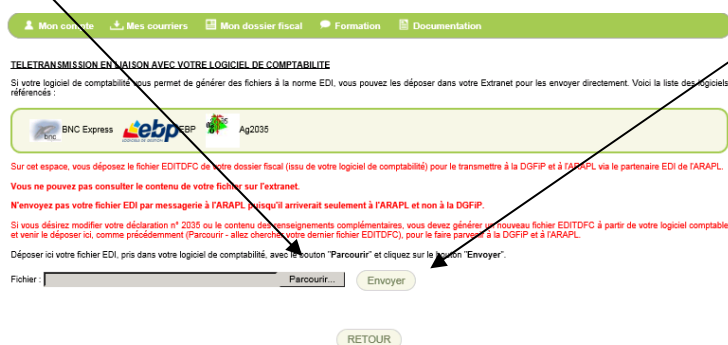
Important : les informations à mentionner dans votre logiciel pour le paramétrage du fichier EDI-TDFC sont :

- **ARAPL Normandie Ouest** pour les coordonnées du Tiers-déclarant et de l'émetteur.
- **ECM Association** pour les coordonnées du partenaire EDI.

Pour déposer votre fichier EDI : cliquez sur « **Mon dossier fiscal** » puis sur « **Déposer un fichier EDI** » :



Cliquez sur « **Parcourir** » afin de déposer votre fichier EDI sur l'espace extranet puis sur « **Envoyer** ».



Votre déclaration n° 2035 est alors transmise à votre SIE (centre des impôts) et à l'ARAPL et les renseignements complémentaires et la balance des comptes uniquement à l'ARAPL.

Important : la transmission de votre fichier ne générera pas d'accusé de réception de la DGFIP.

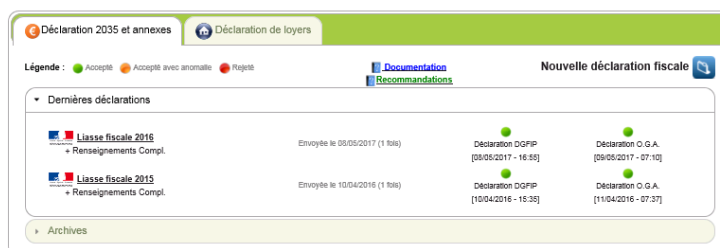
4- Suivi du dossier fiscal sur votre espace extranet :

➤ **Votre dossier fiscal est maintenant envoyé :**

Les destinataires de cet envoi sont :

- la **DGFIP et l'ARAPL** pour la déclaration n°2035
- **l'ARAPL** pour les renseignements complémentaires.

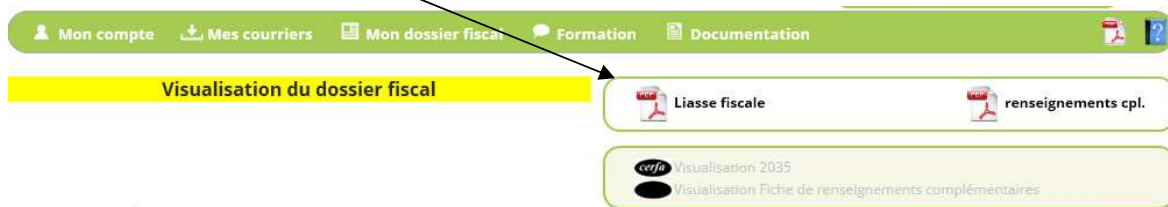
- Vous pouvez suivre **l'avancement de votre envoi** par des accusés de réception affichés par couleur :



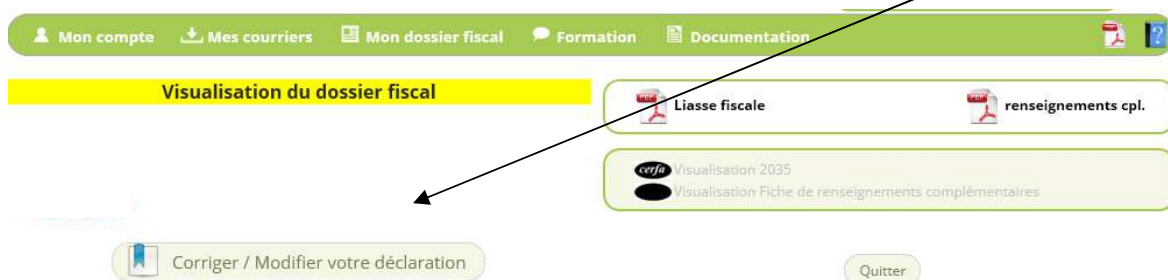
Une liasse correctement télétransmise doit faire apparaître **deux témoins verts** pour les télétransmissions à la DGFIP et l'ARAPL. Votre envoi sera confirmé par un mail d'accusé de réception de la DGFIP.

- Pour consulter une liasse déjà envoyée, cliquez sur la liasse à consulter puis sur « **Visualisation du dossier fiscal** ».

Pour imprimer la déclaration n° 2035 ou les renseignements complémentaires sous format PDF : cliquez sur l'onglet PDF de la liasse fiscale ou des renseignements complémentaires à imprimer puis sur



- Pour modifier votre saisie après envoi et télétransmettre à nouveau votre liasse : « **Corriger/Modifier votre déclaration** ».



La date limite de la télétransmission de votre déclaration n° 2035 est fixée au 18 Mai 2018.

Toutes les corrections apportées sur votre déclaration n° 2035 et télétransmises jusqu'au **18 Mai 2018** remplacent l'envoi précédent. Votre SIE retiendra les derniers éléments télétransmis au **18 Mai 2018** pour votre imposition.

➤ **l'ARAPL réceptionne les éléments de votre déclaration n° 2035 et télétransmet l'attestation d'adhésion à votre SIE (centre des impôts).**

- Le compte-rendu du contrôle formel de votre déclaration n° 2035 et un exemplaire de votre attestation d'adhésion seront envoyés sur votre espace extranet.

- Dès la mise à disposition de ces documents, vous recevrez **un message d'alerte** sur l'adresse mail enregistrée dans nos fichiers avec un lien direct pour vous connecter sur votre espace extranet.

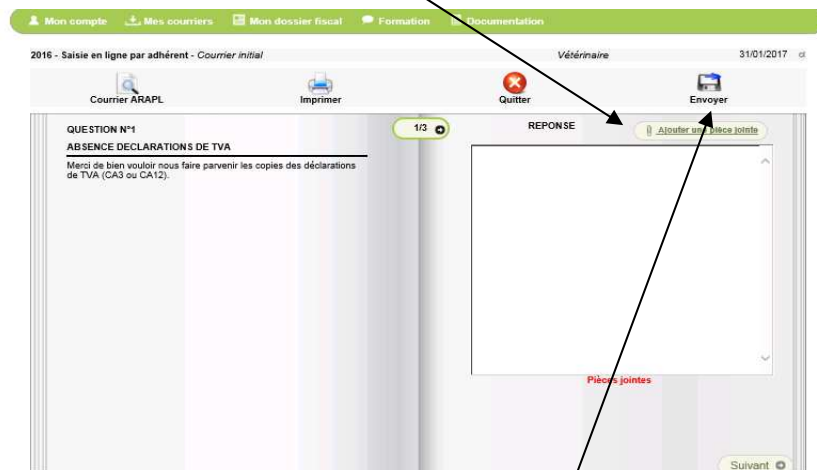
La réception de ces nouveaux documents s'affichera comme ci-dessous :



- Si le courrier formel reçu est assorti d'une demande de renseignements, vous pourrez y répondre en sélectionnant « **Répondre** ».



- Vous pourrez joindre à votre réponse les éventuels documents demandés (déclarations de TVA, 2036...).



Ne pas oublier de cliquer sur «Envoyer»

- L'ensemble des documents ou courriers mis à votre disposition seront sauvegardés et archivés par année; vous pourrez les consulter ou les imprimer à votre convenance via le menu « **Mes courriers** », « **Mes archives** » :



Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à nous contacter

☎ **02 31 44 27 65**

✉ **arapIno@arapIno.org**